

Val de l'Eyre

Gironde

● Site inscrit

Commune(s)

Argelouse (Landes), Belhade (Landes), Belin-Beliet (Gironde), Biganos (Gironde), Commensacq (Landes), Le Teich (Gironde), Lugos (Gironde), Mios (Gironde), Moustey (Landes), Pissos (Landes), Sabres (Landes), Salles (Gironde), Saugnac-et-Muret (Landes), Sore (Landes), Trensacq (Landes)

Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site

P Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection

22 juin 1973 (arrêté ministériel)

Superficie(s)

27665.7 ha

Référence(s) SIG

SIN0000203



Motivation initiale de la protection



Le site du val de l'Eyre et des vallées de la Leyre est à cheval sur deux départements, les Landes et la Gironde ; il se trouve sur une quinzaine de communes (Argelouse, Belhade, Belin-Beliet, Biganos, Commensacq, Le Teich, Lugos, Mios, Moustey, Pissos, Richez, Sabres, Salles, Saugnac-et-Muret, Sore et Trensacq). Ce très grand site couvre d'une part le val de l'Eyre au Nord, d'autre part les vallées de Leyre au sud. On distingue la petite et la grande Leyre qui prennent respectivement leur source au sud de Sore et de Sabres. Elles se rejoignent près de la limite départementale et s'écoulent alors sous le nom d'Eyre. Après avoir formé d'innombrables méandres sous sa forêt-galerie et dans son lit souvent encaissé, l'Eyre finit sa course dans le Bassin d'Arcachon.

Le site inscrit comprend l'Eyre et ses deux principaux affluents, mais aussi toute l'épaisseur des forêts-galeries sous lesquelles l'eau s'écoule et peut aller de 2 km de large vers le Bassin d'Arcachon à 15 km entre Pissos et Sore. Dans le cadre de l'aménagement du littoral aquitain, l'Eyre et les petite et grande Leyre ont fait l'objet de plusieurs études par des missions inter-ministérielles en vue de promouvoir leur mise en valeur touristique. L'inscription généralisée du site a donc donné lieu à un grand projet d'aménagement des berges pour créer une circulation nautique et des équipements propres à faire découvrir aux touristes et aux habitants une rivière cachée dans sa forêt-galerie et un arrière-pays qui regorge de monuments historiques classés (notamment les églises de Garein, Commensacq, Belhade, Lugos, Sabres,...).

Etat actuel du site



Environnement du site :

Le site du val de l'Eyre et des vallées de la Leyre est inscrit dans un grand territoire ; les Landes de Gascogne. Plus précisément, il est inclus dans le territoire du Parc naturel régional des Landes de

Gascogne.

La Grande Leyre (60 km) et la Petite Leyre (50 km) prennent leur source dans la Haute Lande. Les sources qui alimentent ces deux cours d'eau ne sont plus identifiables aujourd'hui du fait des nombreux travaux de drainages agricoles qui se sont opérés dans cette partie du territoire. Ils se rejoignent à Moustey pour former l'Eyre. Ils forment un cours d'eau côtier, qui s'écoule du sud vers le nord ouest.

Après la confluence, l'Eyre (40 km) entre dans le département de la Gironde pour déboucher en delta dans le bassin

d'Arcachon. Le bassin versant des vallées de la Leyre s'étend sur environ 215 000 ha.

Description du site :

L'ensemble formé par les vallées de l'Eyre et des deux Leyre semble au premier regard homogène alors qu'il comprend des milieux très variés.

On distingue deux grandes unités paysagères, le delta de la Leyre et la vallée de la Leyre.

Le delta de la Leyre ou terre et eau s'enlacent, développe de grandes étendues d'eau, des chenaux et des domaines endigués. L'endiguement peut parfois concerner plusieurs dizaines d'hectares, leur vocation de production de sel et d'élevage de poissons est aujourd'hui abandonnée mais les structures persistent et accueillent parfois des activités d'élevage extensif et des sites de découverte de la nature. Les prairies humides, les roselières, les prairies sèches, les forêts-galeries des levées sableuses dessinent le reste du décor de ces milieux remarquables. Le périmètre du site inscrit se développe par la suite sur différents espaces.

Le fond de vallon correspond au lit majeur de la rivière. La forêt-galerie composée de chênes, d'aulnes et de saules se referme en un long tunnel arboré au dessus des cours d'eau. Proches de la forêt-galerie la forêt alluviale, les prairies inondables et les tourbières s'installent sur les terrains dépourvus de relief. Les terrains bien drainés des talus accueillent quelques tourbières de pente et des chênaies de chêne tauzin. Enfin le plateau, espace de la lande s'habille de pins maritime (depuis le 1^{er} siècle après Jésus Christ) et de grandes parcelles vouées pour la plupart d'entre elles à la maïsiculture. Dans une région où domine l'exploitation du pin et les champs géométriques de l'agriculture intensive concentrés sur les plateaux, la ripisylve feuillue des cours d'eau dans les vallons est saisissante.



Aujourd'hui la grande Lande est quadrillée par le pin, mais elle a gardé bien conservée une organisation de l'espace sous la forme particulière d'airial et tout un patrimoine architectural et industriel relaté par l'écomusée de Marquèze à Sabres.

Le delta subit une pression urbaine et touristique de plus en plus forte qui menace cet espace naturel sensible.

Globalement, si le site du val de l'Eyre est préservé par une gestion concertée et attentive du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, l'extension de l'urbanisation dans la vallée menace la forêt-galerie.

L'inscription généralisée du site en 1973 est accompagnée d'un programme d'équipement des vallées de l'Eyre et des Leyre financé par le Conseil interministériel, le Ministère de l'Agriculture et le Secrétariat d'Etat au Tourisme. Ce programme prévoyait l'aménagement de gîtes communaux et privés, de campings, d'équipements sportifs, mais aussi des aménagements hydrauliques et électriques. Il visait un embellissement et une mise en valeur des vallées qui

passerait par la sensibilisation des visiteurs au patrimoine naturel. Ces aménagements ont été réalisés, et la vocation touristique de l'Eyre et des Leyre assurée.

Etat actuel du site :

Le site inscrit qui devait préserver les paysages de la vallée n'a pu résister sur ses franges ou au niveau des bourgs, au développement de l'urbanisation et du tourisme.

Le nord, sous influence directe de l'agglomération bordelaise et du Bassin d'Arcachon, connaît aujourd'hui une forte pression urbaine.

Les bourgs situés au bord de l'Eyre, Mios, Salles, Belin-Beliet, connaissent une forte extension de leur superficie et exploitent les berges de l'Eyre pour y déployer des activités touristiques (camping, kayak, plages, buvettes...). Certains équipements touristiques conçus pour la découverte de ce territoire ne s'intègrent pas aux paysages.

Toutefois, le cœur du site (la rivière et sa forêt-galerie), a été préservé et ce, sûrement grâce à sa configuration : rivière étroite et encaissée, épais rideau de feuillus qui la borde...



Enjeux et préconisations

Pour organiser la pression urbaine, le périmètre du site inscrit qui s'appuie aujourd'hui principalement sur le réseau routier est en cours de révision. Les limites de site pourraient également être étendues à la forêt-galerie des autres affluents importants de l'Eyre, pour maintenir des coupures vertes.

Ce travail de requalification du site inscrit est mené depuis 2009 par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Le site est inscrit dans un périmètre Natura 2000.

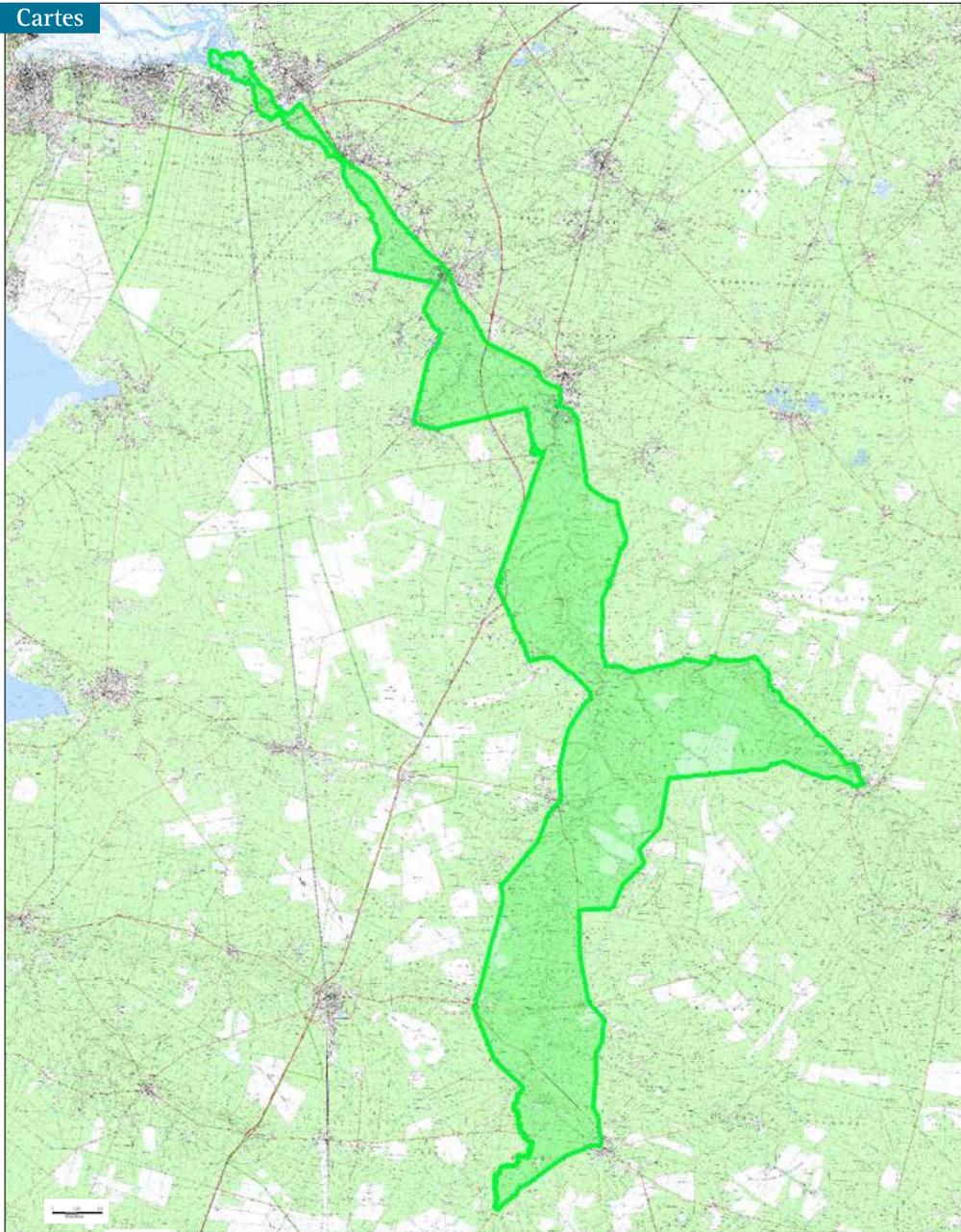
Le document d'objectifs donne plusieurs orientations de gestion de la forêt-galerie :

- A de nouvelles plantations, on préférera laisser vieillir les feuillus en place,

- On favorisera les espèces indigènes et toutes celles adaptées au milieu pour les nouvelles plantations,
- Les coupes rases sont fortement déconseillées sur la forêt galerie.

Préconisations :

- Eviter les formes de découpages foncier portant atteinte aux espaces plantés (division avec parcelles en drapeau)
- Privilégier des organisations du bâti issues de l'occupation traditionnelle (airial, formes architecturales simples)
- Limiter la minéralisation des sols et leur artificialisation.
- Améliorer l'insertion paysagère de certains aménagements d'accueil du public et campings.



© IGN scan 25© 2007

Inventaires ZNIEFF

- (ZNIEFF 2) Vallées de la Grande et de la Petite Leyre
- (ZNIEFF 2) Bassin d'Arcachon
- (ZNIEFF 1) zone inondable de la moyenne Vallée de l'Eyre
- (ZNIEFF 1) zones humides des étangs du Bran et du Martinet
- (ZNIEFF 1) zone inondable de la Basse Vallée de l'Eyre
- (ZNIEFF 1) parc ornithologique du Teich
- (ZNIEFF 1) le delta de l'Eyre
- (ZICO) Bassin d'Arcachon et réserve naturelle du banc d'Arguin

Natura 2000

- (Directive Oiseaux) Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin
- (Directive Habitat) Bassin d'Arcachon et Cap Ferret

Autres protections

- (Espaces Naturels Protégés) Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (17/07/2000)
- (Sites et Paysages - Site classé) Domaine de Graveyron (27/04/1973)
- (Commune Loi Littoral) Audenge